

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## EXPERT EURO ISR (Part P : FR0007488507) Cet OPCVM est géré par FINANCE SA

### OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion vise à obtenir, via une sélection des instruments financiers incluant des critères de respect de l'environnement, de bonne gouvernance, de gestion des ressources humaines, une performance supérieure à celle de l'indice EURO STOXX 50 (dividendes nets réinvestis) sur la durée de placement recommandée de 5 ans,

La stratégie d'investissement du FCP, classé « Actions de la zone Euro », a pour but de constituer un portefeuille exposé aux actions de pays de la zone euro. Le FCP vise par ailleurs à répondre aux critères d'éligibilité au PEA et par conséquent est investi à hauteur de 75% au moins de son actif en actions et autres instruments financiers éligibles au PEA.

Le FCP est géré à partir d'un processus d'investissement discrétionnaire qui combine le choix de titres basé sur les convictions de l'équipe de gestion (« stock-picking ») et l'analyse macro-économique. Ces deux démarches permettent de déterminer, à un moment donné, secteur par secteur, la priorité donnée aux « valeurs de croissance » ou aux « valeurs de rendement », les premières étant privilégiées, a priori.

Le FCP est exposé aux marchés des actions de la zone euro, y compris françaises, à hauteur de 60% minimum de l'actif net. Il pourra être exposé aux actions n'appartenant pas à la zone euro à hauteur de 10% maximum. En raison de son éligibilité au PEA, le FCP est investi au minimum à 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA.

La gestion est discrétionnaire tant sur le choix des secteurs qu'en terme de taille des capitalisations ; les petites capitalisations ne représenteront pas plus de 10% de l'actif net du fonds.

Afin de gérer sa trésorerie ou de limiter l'exposition au risque actions en cas d'anticipation défavorable des marchés, le FCP peut être investi dans la limite de 20% dans des instruments du marché monétaire et obligataire (y compris obligations convertibles). Le choix des valeurs est discrétionnaire en termes de répartition dette publique/dette privée et de rating mais les titres à haut rendement

« spéculatifs » ne pourront pas représenter plus de 10% de l'actif.

En vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille aux risques de marchés actions, taux et change, le gérant pourra intervenir sur des instruments financiers négociés sur des marchés réglementés ou organisés.

Le gérant pourra, au moyen de ces instruments dérivés, exposer son portefeuille au risque actions dans la limite de 120% de l'actif (via l'investissement réalisé dans les marchés actions et les instruments financiers à terme).

L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro sera accessoire (inf. à 10%).

Le FCP pourra être investi jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, de FIA français ou d'OPC étrangers autorisés à la commercialisation en France et répondant à la stratégie de gestion mise en œuvre par le fonds, le cas échéant gérés par Finance S.A.

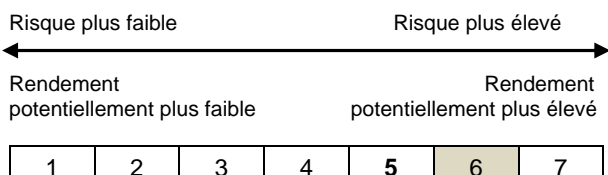
La part P du FCP capitalise ses revenus.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

La valeur liquidative est établie quotidiennement .

Les ordres de souscriptions et de rachats sont reçus tous les jours ouvrables avant 15 heures au siège de **CACEIS BANK** 1-3 Place Valhubert 75013 Paris et exécutés sur la base des cours de clôture de bourse du jour.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans la catégorie 6 de l'indicateur synthétique de risque ce qui reflète un profil de risque et de rendement élevé lié aux actions de la zone euro qui entrent dans la composition de son actif et à son exposition sur ces marchés pouvant aller jusqu'à 120% de son actif.

#### Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

- Impact des techniques lié aux produits dérivés : Les placements dans les instruments dérivés peuvent amplifier les mouvements de titres en portefeuille à la hausse comme à la baisse.
- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur et/ou de défaillance d'un émetteur ;

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

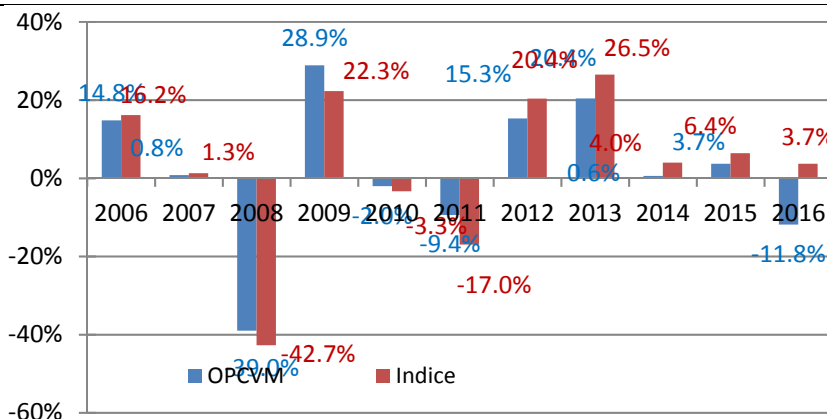
<b>Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement</b>	
Frais d'entrée	2% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
<b>Frais prélevés par le fonds sur une année</b>	
Frais courants	4,25% (*)
<b>Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances</b>	
Commission de surperformance	15% TTC de la surperformance au-delà de l'EURO STOXX 50 (dividendes nets réinvestis)

Les frais d'entrée et de sortie communiqués sont des maximums. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins.

Le chiffre communiqué qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvement imputés à l'OPCVM, se fonde sur les données de l'exercice précédent clos 30 juin 2016. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter à aux articles 17 et 18 du règlement du fonds disponible sur le site Internet [www.finance-sa.fr](http://www.finance-sa.fr)

## PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 01/09/1992

Date de création de la Part P : 01/09/1992.

Devise de calcul des performances: Euro

**Changements importants :** Le 30/09/2013, la stratégie d'investissement du fonds et son indicateur de référence (EURO STOXX 50, dividendes nets réinvestis, et non plus CAC 40 dividendes réinvestis) ont été modifiés. La performance de l'indice en 2013 tient compte de ce changement

## INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : **CACEIS BANK**

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de FINANCE S.A. – 13 rue Auber – 75009 Paris – [francois.delgorgue@finance-sa.fr](mailto:francois.delgorgue@finance-sa.fr)

Autres catégories de parts: Part I

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation (OPCVM éligible au PEA). Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, le fonds EXPERT EURO ISR est investi sans discontinuité à hauteur minimum de 75% de son actif net en actions en direct et/ou via l'investissement dans des parts d'OPC eux-mêmes investis au minimum à 75% de leur actif net en actions. Le fonds est éligible à l'abattement sur les plus-values de cessions de valeurs mobilières conformément aux dispositions fiscales applicables relative la durée de détention des parts. L'audit des inventaires trimestriels du fonds depuis la période considérée est à la disposition des porteurs au siège de la société de gestion.

Les parts de cet OPCVM n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis au bénéfice ou pour le compte d'une « *U.S.person* ».

Le FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

FINANCE S.A. est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

La responsabilité de FINANCE S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La politique de rémunération du personnel de la société de gestion est disponible sur le site internet [www.finance-sa.fr](http://www.finance-sa.fr) ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 27 février 2017

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## EXPERT EURO ISR (Part I : FR0011537604) Cet OPCVM est géré par FINANCE SA

### OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion vise à obtenir, via une sélection des instruments financiers incluant des critères de respect de l'environnement, de bonne gouvernance, de gestion des ressources humaines, une performance supérieure à celle de l'indice EURO STOXX 50 (dividendes nets réinvestis) sur la durée de placement recommandée de 5 ans,

La stratégie d'investissement du FCP, classé « Actions de la zone Euro », a pour but de constituer un portefeuille exposé aux actions de la zone euro. Le FCP vise par ailleurs à répondre aux critères d'éligibilité au PEA et par conséquent est investi à hauteur de 75% au moins de son actif en actions et autres instruments financiers éligibles au PEA.

Le FCP est géré à partir d'un processus d'investissement discrétionnaire qui combine le choix de titres basé sur les convictions de l'équipe de gestion (« stock-picking ») et l'analyse macro-économique. Ces deux démarches permettent de déterminer, à un moment donné, secteur par secteur, la priorité donnée aux « valeurs de croissance » ou aux « valeurs de rendement », les premières étant privilégiées, a priori.

Le FCP est exposé aux marchés des actions de la zone euro, y compris françaises, à hauteur de 60% minimum de l'actif net. Il pourra être exposé aux actions n'appartenant pas à la zone euro à hauteur de 10% maximum. En raison de son éligibilité au PEA, le FCP est investi au minimum à 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA.

La gestion est discrétionnaire tant sur le choix des secteurs qu'en terme de taille des capitalisations ; les petites capitalisations ne représenteront pas plus de 10% de l'actif net du fonds.

Afin de gérer sa trésorerie ou de limiter l'exposition au risque actions en cas d'anticipation défavorable des marchés, le FCP peut être investi dans la limite de 20% dans des instruments du marché monétaire et obligataire (y compris obligations convertibles). Le choix des valeurs est discrétionnaire en termes de répartition dette publique/dette privée et de rating mais les titres à haut rendement

« spéculatifs » ne pourront pas représenter plus de 10% de l'actif.

En vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille aux risques de marchés actions, taux et change, le gérant pourra intervenir sur des instruments financiers négociés sur des marchés réglementés ou organisés.

Le gérant pourra, au moyen de ces instruments dérivés, exposer son portefeuille au risque actions dans la limite de 120% de l'actif (via l'investissement réalisé dans les marchés actions et les instruments financiers à terme).

L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro sera accessoire (inf. à 10%).

Le FCP pourra être investi jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, de FIA français ou d'OPC étrangers autorisés à la commercialisation en France et répondant à la stratégie de gestion mise en œuvre par le fonds, le cas échéant gérés par Finance S.A.

La part P du FCP capitalise ses revenus.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

La valeur liquidative est établie quotidiennement.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont reçus tous les jours ouvrables avant 15 heures au siège de **CACEIS BANK** 1-3 Place Valhubert 75013 Paris et exécutés sur la base des cours de clôture de bourse du jour.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Risque plus faible ← Risque plus élevé →  
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans la catégorie 6 de l'indicateur synthétique de risque ce qui reflète un profil de risque et de rendement élevé lié aux actions de la zone euro qui entrent dans la composition de son actif et à son exposition sur ces marchés pouvant aller jusqu'à 120% de son actif.

#### Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

- Impact des techniques lié aux produits dérivés : Les placements dans les instruments dérivés peuvent amplifier les mouvements de titres en portefeuille à la hausse comme à la baisse.
- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur et/ou de défaillance d'un émetteur ;

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

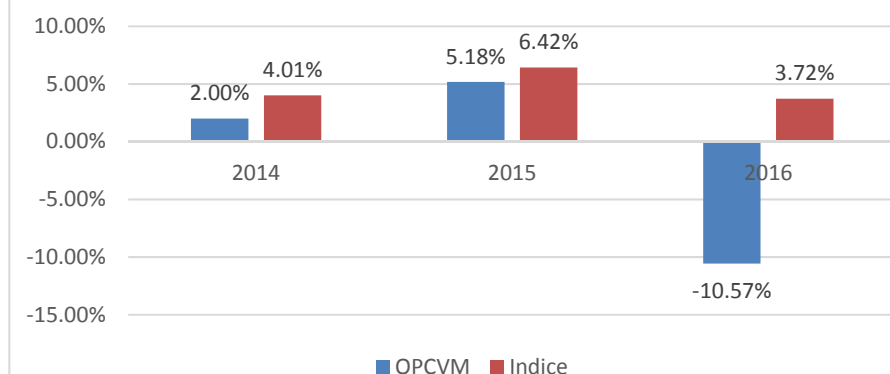
<b>Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement</b>	
Frais d'entrée	2% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
<b>Frais prélevés par le fonds sur une année</b>	
Frais courants	2,85% (*)
<b>Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances</b>	
Commission de surperformance	10% TTC de la surperformance au-delà de l'EURO STOXX 50 (dividendes nets réinvestis)

Les frais d'entrée et de sortie communiqués sont des maximums. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins.

Le chiffre communiqué qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvement imputés à l'OPCVM, se fonde sur les données de l'exercice précédent clos 30 juin 2016. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter à aux articles 17 et 18 du règlement du fonds disponible sur le site Internet [www.finance-sa.f](http://www.finance-sa.f)

## PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 01/09/1992

Date de création de la Part I : 30/0/2013.

Devise de calcul des performances: Euro

**Changements importants :** Le 30/09/2013, la stratégie d'investissement du fonds et son indicateur de référence (EURO STOXX 50, dividendes nets réinvestis, et non plus CAC 40 dividendes réinvestis) ont été modifiés. La performance de l'indice en 2013 tient compte de ce changement

## INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : **CACEIS BANK**

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de FINANCE S.A. – 13 rue Auber – 75009 Paris – [francois.delgorgue@finance-sa.fr](mailto:francois.delgorgue@finance-sa.fr)

Autres catégories de parts: Part I

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation (OPCVM éligible au PEA). Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, le fonds **EXPERT EURO ISR** est investi sans discontinuité à hauteur minimum de 75% de son actif net en actions en direct et/ou via l'investissement dans des parts d'OPC eux-mêmes investis au minimum à 75% de leur actif net en actions. Le fonds est éligible à l'abattement sur les plus-values de cessions de valeurs mobilières conformément aux dispositions fiscales applicables relative la durée de détention des parts. L'audit des inventaires trimestriels du fonds depuis la période considérée est à la disposition des porteurs au siège de la société de gestion.

Les parts de cet OPCVM n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis au bénéfice ou pour le compte d'une « *U.S.person* ».

Le FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

FINANCE S.A. est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

La responsabilité de FINANCE S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La politique de rémunération du personnel de la société de gestion est disponible sur le site internet [www.finance-sa.fr](http://www.finance-sa.fr) ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 27 février 2017